



## Employeur reviens sur sa decision

Par **Nathalieaxel**, le **24/01/2014** à **00:22**

Bonjour, voila il a une semaine mon employeur me dit par telephone je veut vous prevenir nathalie avant que vous receviez votre lettre recommandée que je vous licencie économiquement je vous propose le csp vous avez un entretien le mardi 28 janvier 2014 mais vous 21 jours pour reflechir mais vous pouvez partir si vous voulez le 29 parce ce contrat n a pas de preavis .Je suis ananti je c que l aactivité etait en baisse mais de peut surtout que je suis travailleur handicapé et il y 3 mois je me suis mis en invalidité a temp partiel 25h au lieu de 35h et je suis responsable au prorata de mes 25h elle etait toute joyeuse moins de salaire moins charges donc un plus pour elle sa allait tres bien , 4 mois avant elle a embaucher une fille mais dans l autre salon elle en a 2 , mon employeur travailler a temps complet dans le 1 salon elle a decider de moins travailler et de travailler que le wend keend d ou elle a embaucher une responsable dans le 1 salon.

Mais au final pour que 3 mois apres elle me licencie moi entre temps j avais pris rdv a pole emploi pour avoir une reunoin d informations sur le csp et hier elle m annonce que mon entretien du 28 pase au 2 fevrier 1 semaine apres parce que ma collaboratrice etait envacances donc elle reculer mon entretien et en plus elle me demande de travailler a temps complet et aujourd'hui le 23 janvier elle m appel en me disant quelle .revient sur sa décision parce l autre collegue du 1 salon celle qui l a embaucher il y a 4 mois part donc elle a decider de me garder sans compter que l annee derniere elle ma envoyer un huissier pour une erreur de caisse de 14e et j en passe je travail dans un salon de coiffure

Par **P.M.**, le **24/01/2014** à **08:20**

Bonjour,  
Je ne vois pas d'interrogation à votre exposé...